

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine



12 septembre 2022

192-22

~~Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 1^{er} août au 2 septembre 2022~~

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif
Sous division de Mariolaine Lachance et Jacques L'Heureux
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et
paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.
Les dépôts directs numéros 501023 à 501035 totalisant 29 041.04 \$
Les paiements directs numéros : 1423 à 1441 totalisant 28 834.07 \$
Chèques numéros : 16 296 à 16 338 totalisant 824 176.52 \$
Pour un grand total de : 882 051.63 \$

193-22

Autorisation signature entente d'utilisation du terrain devant le presbytère pour aire de jeu pour CPE temporaire avec Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus selon modalités proposées

CONSIDÉRANT l'ouverture imminente du CPE temporaire au rez-de-chaussée du centre municipal;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fournir un endroit pouvant accueillir une aire de jeu;
CONSIDÉRANT la demande faite à la Fabrique et l'offre reçue;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général, greffier-trésorier à signer l'entente d'utilisation du terrain devant le presbytère avec la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus selon les modalités proposées à l'entente déposée séance tenante.
Le tout sera financé à même le loyer qui sera perçu du CPE temporaire.

194-22

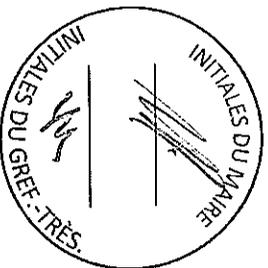
Autorisation signature entente avec Telus pour desserte développement Chabot et consentement de servitude par la municipalité

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de desservir le nouveau développement Chabot au niveau électrique et en communication;
CONSIDÉRANT l'offre reçue de Telus;
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à signer l'entente avec Telus pour la desserte du développement Chabot incluant le réseau de communication. Il autorise également le directeur général, à consentir les servitudes en faveur de Telus et payer les frais relatifs à même le règlement d'emprunt pour le développement Chabot.

195-22

Demande à la Commission de Toponymie d'officialiser le nom rue Chabot pour la nouvelle rue sur le lot 6 523 076

CONSIDÉRANT l'ouverture prévue d'une nouvelle rue après la mise en place des infrastructures dans le développement Chabot;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à faire la demande à la Commission de Toponymie pour officialiser le nom « rue Chabot » pour la nouvelle rue sur le lot 6 523 076 et à signer les documents relatifs au besoin.



**Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine**

12 septembre 2022

196-22

Mandat à Morency avocats pour représentation à la cour supérieure – Ferme Jeanniber contre Honorable Charles Taschereau et als

CONSIDÉRANT la signification reçue que le jugement du juge Charles Taschereau favorable pour exécuter les travaux d'une ordonnance tel que prévu à la loi fait l'objet d'une demande introductive d'instance en injonction en dommage et intérêts et pourvois en contrôle judiciaire devant la cour supérieure.

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal mandate Morency avocats pour la représentation à la cour supérieure dans le dossier Ferme Jeanniber contre l'Honorable Charles Taschereau et als.

Le tout sera financé à même les surplus accumulés non affectés.

197-22

Adoption règlement prévention incendie harmonisé

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce en vertu de la Loi sur la sécurité incendie ;

ATTENDU que les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma visent la mise à niveau et l'uniformité régionale en matière de réglementation en sécurité incendie ;

ATTENDU que selon l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU les pouvoirs de réglementation conférés à la municipalité, notamment par la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU qu'avais de motion et de présentation du présent règlement ont été préalablement donnés lors de la séance du 1^{er} août 2022;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement selon la loi, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine décrète ce qui suit ;

Que le règlement portant le numéro 452-22 soit adopté et qu'il soit décrété et statué pour ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Titre

Le présent règlement portera le titre de « **Règlement concernant la prévention incendie** ».

ARTICLE 2 Terminologie

Aux fins d'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, les termes ont la signification ci-après mentionnée :

Autorité compétente :

Désigne le directeur du service de sécurité incendie ou son représentant.

Avertisseur de monoxyde de carbone :

Détecteur de monoxyde de carbone avec signal incorporé permettant de détecter, de mesurer et d'enregistrer les concentrations de monoxyde de carbone présentes dans la pièce ou l'immeuble où il est installé afin de donner l'alarme en présence d'une concentration donnée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

12 septembre 2022

198-22

Autorisation achat 2 billets pour souper des gens d'affaires de DENB le 1^{er} octobre 2022

CONSIDÉRANT l'invitation reçue;

CONSIDÉRANT l'intérêt de deux (2) membres du conseil de participer à ce souper;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Jacques L'Heureux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à acheter deux (2) billets pour le souper des gens d'affaires de DENB le 19 octobre 2022, au coût de 130 \$ chacun.

Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.

199-22

Autorisation à Forces Armées Canadiennes à tenir exercice majeur sur notre territoire entre le 16 et le 27 janvier 2023

CONSIDÉRANT la demande reçue;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les Forces Armées Canadiennes à tenir un exercice majeur sur notre territoire entre le 16 et le 27 janvier 2023.

200-22

Autorisation utilisation liquidité des fonds réservés pour financement temporaire des divers travaux d'infrastructures en attente versement aide financière

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de payer certaines factures pour les travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas encore reçu certaines aides financières prévues;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdiè et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à utiliser des fonds réservés pour financer temporairement divers travaux d'infrastructures jusqu'au versement de l'aide financière. Le prêt temporaire sera utilisé pour renflouer le tout au besoin.

201-22

Avis de motion et dépôt règlement ouverture rue sur le lot 6 523 076

Avis de motion est donné par Claude Lapointe qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement concernant l'ouverture de rue sur le lot 6 523 076.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.